



SÉANCES D'INFORMATIONS NOUVEAUX ENSEIGNANTS ET NOUVELLES ENSEIGNANTES DES CYCLES 1 ET 2

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA DIGITALISATION
ET DES SPORTS (DFDS)

Service de l'enseignement obligatoire

Kim Desales, Christiane Droz Giglio, Alain Ramelet

Ordre du jour

1. Évaluation des apprentissages des élèves
2. Présentation du SEO

Évaluation des apprentissages de l'élève

Systeme d'évaluation neuchâtelois – bases légales

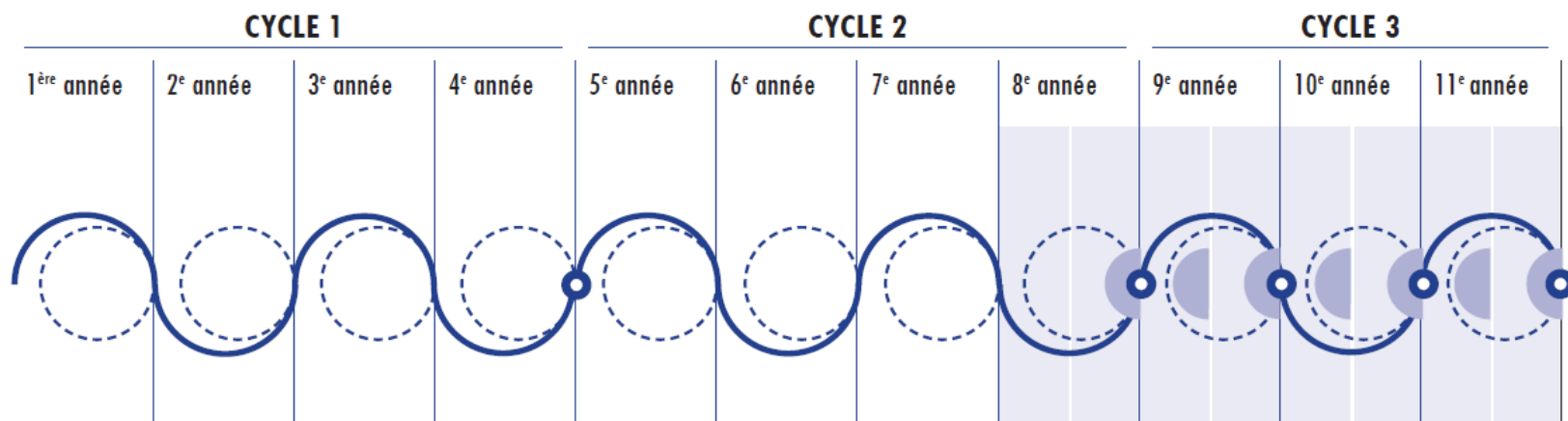
	Référence RSN	
Cycle 1	410.522 Arrêté du Conseil d'État concernant l'évaluation des apprentissages de l'élève dans le cycle 1	1,2,3,4
Cycle 2	410.524 Arrêté du Conseil d'État concernant le cycle 2 et l'évaluation des apprentissages de l'élève en 5^e et en 6^e années de la scolarité obligatoire	5,6,7
	410.523 Règlement du Conseil d'État de la 8^e année de la scolarité obligatoire	8
Cycle 3	410.101 Règlement du cycle 3 de la scolarité obligatoire	9,10,11

www.ne.ch/legislation-jurisprudence
www.rpn.ch/evaluation



- les intentions des dispositifs d'évaluation en vigueur et en concordance avec le PER ;
- la définition de l'évaluation retenue ;
- les 5 axes de la politique évaluative ;
- les finalités de l'évaluation ;
- les fondements théoriques : évaluation de qualité – fonctions de l'évaluation – démarches de l'évaluation ;
- des exemples de mise en œuvre de pratiques évaluatives.

Systeme d'évaluation neuchâtelois



ÉVALUATION POUR SOUTENIR LES APPRENTISSAGES

- » tout au long du cycle
- » prise en compte de tous les domaines du PER : domaines disciplinaires - capacités transversales - formation générale
- » débouche sur des décisions pédagogiques

● ÉVALUATION POUR CERTIFIER

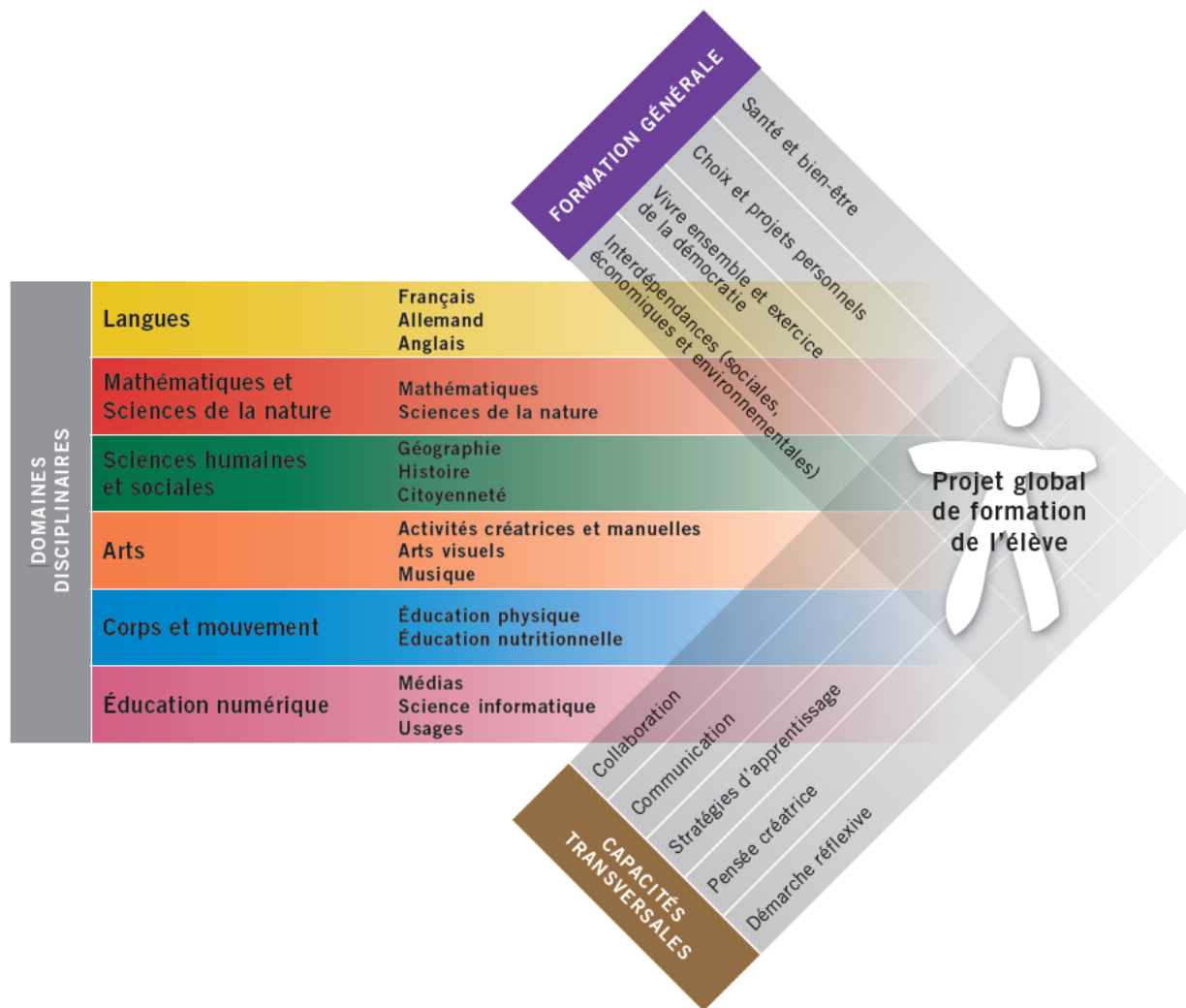
- » à la fin du cycle 1, du cycle 2, de la 9^e année, de la 10^e année, et à la fin du cycle 3
- » prise en compte des domaines disciplinaires uniquement
- » débouche sur une décision administrative (promotion ou non-promotion)



ÉVALUATION POUR ORIENTER

- » dès la fin du cycle 2 pour une orientation dans les niveaux 1 ou 2 dans certains domaines disciplinaires (au semestre et à la fin de l'année)

Les trois domaines du PER



Cycle 1, dès la 3^e année

LANGUES

- français

MATHEMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE

- mathématiques
- sciences de la nature

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

- géographie et histoire

ARTS

- activités créatrices manuelles, arts visuels et musique

CORPS ET MOUVEMENTS

- éducation physique

Cycle 2

LANGUES

- français
- allemand
- anglais (à partir de la 7^e année)

MATHEMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE

- mathématiques
- sciences de la nature

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

- géographie
- histoire

ARTS

- activités créatrices manuelles
- arts visuels
- musique

CORPS ET MOUVEMENTS

- éducation physique

En 8^e année

Évaluation de régulation

- pas de consignes particulières quant aux démarches à effectuer par les enseignant-e-s

Évaluation certificative

- attribution de notes (1 à 6) durant toute l'année dans 11 disciplines scolaires pour obtenir une moyenne en fin d'année ; décision administrative en fin d'année (promotion – non-promotion)

Évaluation d'orientation

Basée sur les moyennes de fin d'année en français et en mathématiques

- niveau 2 si la moyenne annuelle est égale ou supérieure à 4,9
- niveau 1 si la moyenne annuelle est inférieure à 4,7
- niveau 2 si la moyenne annuelle est de 4,7 ou 4,8 et si les avis de l'enseignant-e de la discipline concernée ainsi que des représentants légaux sont favorables au niveau 2. En cas de divergence, l'avis des représentants légaux est prépondérant.

Information donnée aux parents :

- l'agenda scolaire hebdomadaire informe des notes obtenues durant la semaine écoulée
- le bulletin semestriel informe des notes et moyennes obtenues jusqu'à la fin du mois de janvier
- le bulletin annuel donne des informations sur les notes et les moyennes obtenues en fin d'année scolaire; sur le statut de promotion, et sur l'orientation en 9^e année dans les niveaux 1 ou 2 en Français et en Mathématiques
- des entretiens individuels sur demande des enseignant-e-s ou des parents

Condition de promotion en 8^e année

Pour être promu au terme de la 8^e année, l'élève doit, sur l'ensemble des disciplines évaluées :

- a) obtenir une moyenne générale de 4,0 / 6,0 au moins ;
- b) obtenir la somme de 8 points au moins en français et en mathématiques ;
- c) ne pas avoir de moyenne annuelle inférieure à 3.

Signification des codes

Attribution d'un code en fin d'année

CODES	Fin de 3^e, 5^e, 6^e, 7^e	Fin du cycle 1, en 4^e
A	L'élève progresse facilement dans ses apprentissages.	Les apprentissages de l'élève dépassent les attentes de fin de cycle.
B	L'élève progresse dans ses apprentissages de manière satisfaisante.	Les apprentissages de l'élève répondent aux attentes de fin de cycle.
C	L'élève progresse dans ses apprentissages avec un peu de difficulté.	Les apprentissages de l'élève répondent dans leur majeure partie aux attentes de fin de cycle.
D	L'élève progresse dans ses apprentissages avec beaucoup de difficulté.	Les apprentissages de l'élève ne répondent pas aux attentes de fin de cycle.

Conditions de promotion 1 à 7

Cycle 1

Art. 11 ¹Le cycle 1 s'effectue en principe en quatre ans.

²Dans des cas exceptionnels, lorsque les intérêts de l'élève le commandent, l'élève peut effectuer le cycle 1 en trois ou cinq ans.

³La décision de prolonger le cycle 1 d'un an se prend, sauf cas particulier, après les quatre premières années de la scolarité.

Cycle 2

Art. 2 ¹Le cycle 2 s'effectue en principe en quatre ans.

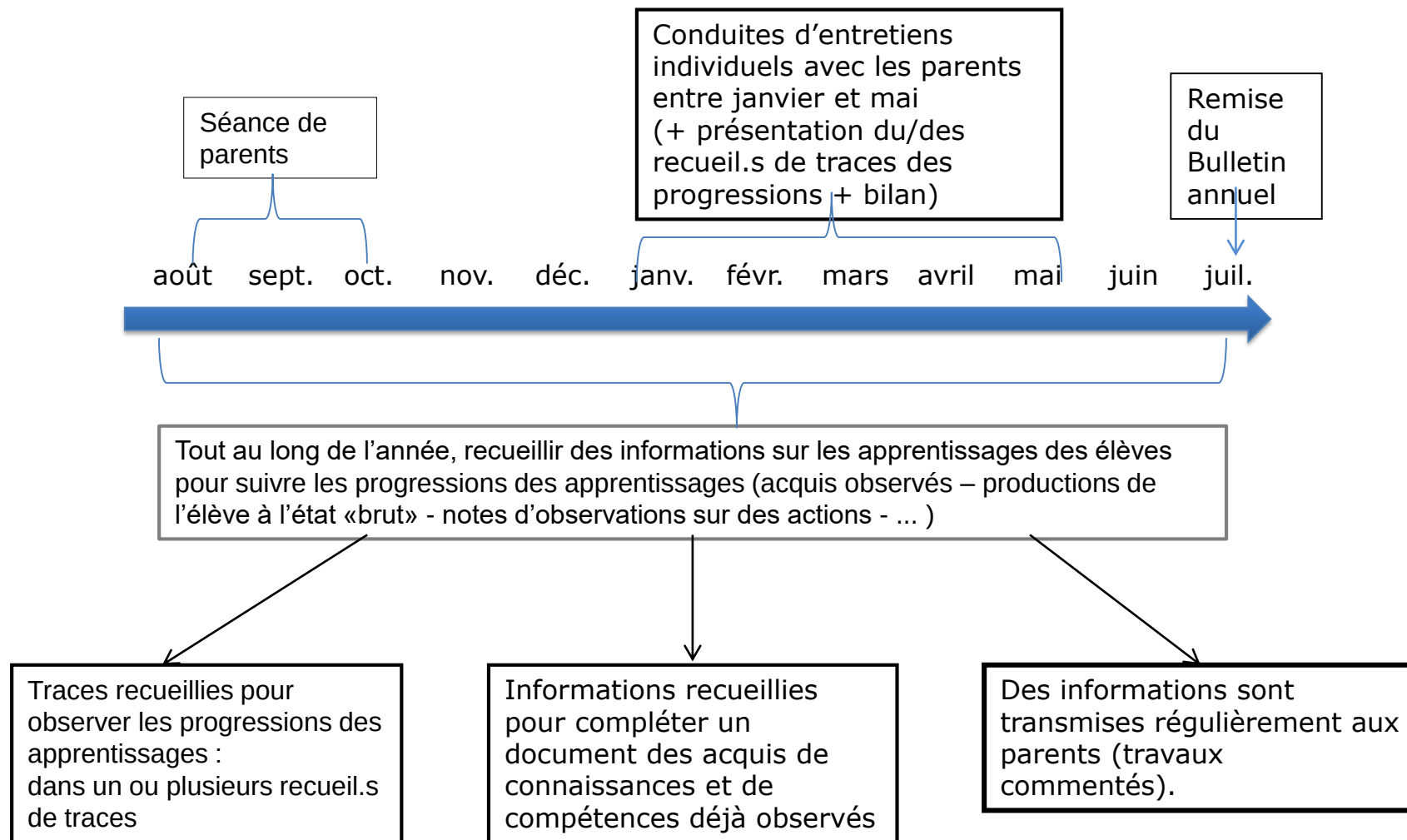
²Dans des cas exceptionnels, lorsque l'intérêt de l'élève le commande, le cycle 2 peut être effectué en trois ou en cinq ans.

³La décision de prolonger le cycle 2 d'une année se prend au terme des quatre ans sauf cas particulier et d'entente avec les représentants légaux

Conditions de promotion au cycle 2

Art. 14 ¹La promotion de 4e en 5e année est soumise à l'obtention du code **A**, **B** ou **C** dans cinq disciplines au moins parmi les six disciplines évaluées par un code.

²Le code **D** en français ou en mathématiques entraîne la non-promotion.



Le rôle de l'enseignant.e

Art. 3

¹L'enseignant.e analyse et interprète les données recueillies sur les apprentissages de l'élève lors d'activités accomplies à l'école (observations, traces écrites ou orales, etc.).

²Sur la base des informations recueillies, l'enseignant.e prend des décisions pédagogiques pour favoriser la progression des apprentissages de l'élève.

Des modalités d'application sont mentionnées

Art. 5

¹Tout au long de l'année scolaire, l'enseignant-e consigne ses observations au sens de l'article 3 en recueillant des traces significatives de progressions des apprentissages de l'élève et en relevant les compétences observées.

²A cet effet, dans le cadre des consignes du service, un document des acquis de connaissances et de compétences ainsi qu'un ou des supports permettant de recueillir les traces sont élaborés par l'enseignant-e selon sa sensibilité.

Obligatoire: Tout au long de l'année, alimenter le recueil de traces et remplir un document des acquis de connaissances et compétences



Cycle 1

août sept. oct. nov. déc. janv. févr. mars avril mai juin juil.

Obligatoire : Présentation du recueil de traces des progressions et du bilan-Évaluation dès la 2^e année, (avec un document des acquis de connaissances et de compétences de l'enseignant.e, facultatif lors de l'entretien).



Obligatoire : Remise du bulletin annuel

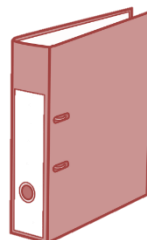
Cycle 2 - 5^e, 6^e, 7^e

Obligatoire: Tout au long de l'année, alimenter le classeur de traces significatives et remplir le document des acquis de connaissances et de compétences

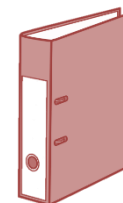


août sept. oct. nov. déc. janv. févr. mars avril mai juin juil.

Obligatoire : Remise du classeur de traces, du bilan-Évaluation et du document des acquis de connaissances et de compétences pour l'entretien



Obligatoire : Remise du bulletin annuel et du classeur



Un document des acquis de connaissances et de compétences



Le document Évaluation-bilan



Français

Lire un texte de manière autonome
Distinguer le réel de la fiction
Ecrire un récit cohérent
Identifier et prouver les classes grammaticales
Conjuguer au présent, futur, imparfait et passé composé les verbes travaillés

LANGUES

EN VUE DE DÉVELOPPER LE LANGAGE ORAL ET ÉCRIT

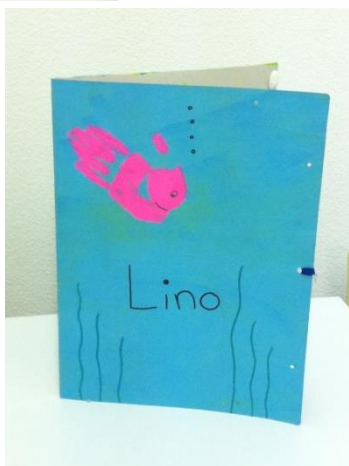
FRANÇAIS

1. Dans le cadre des activités conduites en classe jusqu'à présent, Asmaa progresse

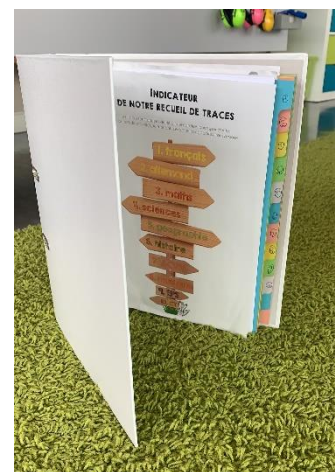
- ☐ Pas évalué
- ☐ de manière attendue
- ☒ de manière attendue, avec quelques difficultés
- ☐ avec difficulté

2. De ce fait, les prochaines activités vont (86 caractères maximum)

Recueil de traces cycle 1



Recueil de traces cycle 2



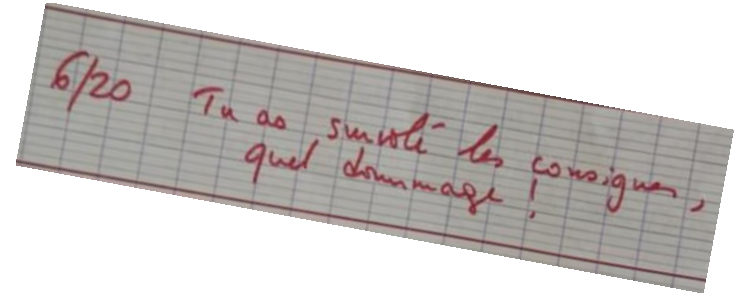
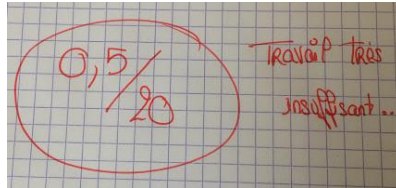
Contenu de recueils de traces

20

« Je vois que tu as travaillé, mais ça ne suffira pas ! »



« ~~Benjamin~~ nous mutile notre belle langue française. »



~~Benjamin~~ n'est pas capable de reformuler le récit. Est-ce comme il se dit un souci de stress ou ne se rappelle-t-il pas ?

« Il obtient sur le fil des résultats suffisants. Il doit montrer plus de volonté pour essayer de décoller en français et en mathématiques. »



Synthèse du conseil de classe :

~~Benjamin~~ est promu en 8ème Préprofessionnelle mais de justesse. Même si ses problèmes de dyslexie ne l'aident pas pour l'apprentissage d'une deuxième langue, la moyenne d'allemand démontre un manque de sérieux et de suivi dans son apprentissage. Il doit travailler avec plus d'assiduité et de sens critique s'il veut pouvoir développer un projet professionnel au cours des deux prochaines années.

Répartition des animatrices-Évaluation, référentes de centre scolaire 2022-2023

Centres scolaires	Cycle 1	Cycle 2	Adresses de messagerie
Eorén-Le Mail	Christine Desaulles (12 périodes)	Jenna Mannino (12 périodes)	Christine.Desaulles@rpn.ch Jenna.Mannino@rpn.ch
Eorén-C2T	Christine Desaulles (12 périodes)	Tiffany Ruegg (12 périodes)	Christine.Desaulles@rpn.ch Tiffany.Ruegg@rpn.ch
Eorén-Bas-Lac	Aude Nuzzolo +(Tiffany Ruegg ad interim) (12 périodes)	Tiffany Ruegg (12 périodes)	Aude.Nuzzolo@rpn.ch Tiffany.Ruegg@rpn.ch
Eorén-La Côte	Sylviane Bill +(Kim Desaulles ad interim) (12 périodes)	Kim Desaulles (12 périodes)	Sylviane.Bill@rpn.ch Kim.Desaulles@rpn.ch
Eorén-Les Terreaux	Christine Desaulles (12 périodes)	Kim Desaulles (12 périodes)	Christine.Desaulles@rpn.ch Kim.Desaulles@rpn.ch
La Chaux-de-Fonds	Vacant Christine Desaulles – Ad interim (12 périodes)	Anne Jenni (24 périodes)	Christine.Desaulles@rpn.ch Anne.Jenni@rpn.ch Pauline.Bourquin@rpn.ch
	Vacant Christine Desaulles – Ad interim (12 périodes)		
	Christine Desaulles (12 périodes)	Pauline Bourquin Huguenin (12 périodes)	
Le Locle	Christine Desaulles + (Jenna Manino ad interim) (12 périodes)	Jenna Mannino (12 périodes)	Sylviane.Bill@rpn.ch Jenna.Mannino@rpn.ch
CSVR	Aude Nuzzolo +(Pauline Bourquin Huguenin ad interim) (12 périodes)	Vacant Pauline Bourquin Huguenin – Ad interim (12 périodes)	Aude.Nuzzolo@rpn.ch Pauline.Bourquin@rpn.ch
JJR	Nathalie Buri Beeler (12 périodes)	Pauline Bourquin Huguenin (12 périodes)	Nathalie.BuriBeeler@rpn.ch Pauline.Bourquin@rpn.ch
CESCOLE	Sylviane Bill +(Stéphanie Junod ad interim) (12 périodes)	Stéphanie Junod (12 périodes)	Sylviane.Bill@rpn.ch Stephanie.Junod@rpn.ch
CSRC	Aude Nuzzolo +(Stéphanie Junod ad interim) (12 périodes)	Stéphanie Junod (12 périodes)	Aude.Nuzzolo@rpn.ch Stephanie.Junod@rpn.ch

Informations

sur www.rpn.ch/evaluation :

- Arrêtés du Conseil d'État
- Lignes directrices pour l'évaluation des apprentissages des élèves
- [Blog](#) avec quelques aspects théoriques, des exemples liés aux traces, les liens école-famille
- Tutoriels vidéos pour se connecter à CLOEE 2 et remplir un bilan
- Aide-mémoire de l'enseignant : vue d'ensemble des visées du PER
- Consignes : recueil de traces – document des acquis de connaissances et de compétences
- Document de connaissances et de compétences observés à compléter (iFolio ou autre)
- Guide pour la conduite de l'entretien obligatoire
- Exemples des documents d'évaluation-bilan
- Une affiche pour la séance des parents
- Tableau de distribution des animateurs-évaluation référents dans les centre scolaires



SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

[Organisation](#)[Informations pratiques](#)[Pédagogie et scolarité](#)[Enseignement spécialisé](#)[Centre de psychomotricité](#)[Informatique scolaire](#)[Droit et ressources humaines](#)[Finances](#)[Projets et dossiers actuels](#)[Statistique scolaire](#)[Accueil](#) » [Autorités](#) » [DEF](#) » [Service de l'enseignement obligatoire](#)

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Le service de l'enseignement obligatoire (SEO) a pour champ d'activité :

- a) les écoles de la scolarité obligatoire ;
- b) les écoles spécialisées et les classes des institutions pour enfants et adolescents.

Dans le cadre du pilotage du système scolaire, la responsabilité et l'action du service couvrent les domaines de l'éducation et de la formation durant l'école obligatoire.

Vous trouverez dans les informations complémentaires (à droite), les actualités et nouveautés en relation avec le Service de l'enseignement obligatoire.

Missions du service de l'enseignement obligatoire dès le 16 mai 2013

Dans le cadre du pilotage du système scolaire, la responsabilité et l'action du service couvrent les domaines de l'éducation et de la formation durant l'école obligatoire.

Pédagogie

- a) Garantir la mise en œuvre de la politique scolaire définie par les instances nationales, intercantionales et l'autorité cantonale, en assurant le lien avec les cercles scolaires.
- b) Définir et allouer les ressources pédagogiques, l'équipement et les services informatiques ainsi que promouvoir et conduire des projets spécifiques.



A Propos

- Filtrage RPN
- Contacts

Suivez-nous

- Actus RPN
- Blog OISO
- Blog Mon école, ma culture
- Blog Musique-école
- Lireplus.ch

Accès

- Messagerie RPN

Liens utiles

- Liste des écoles
- **Service de l'enseignement obligatoire**
- République et canton de Neuchâtel
- EduS2 - Serveur pédagogique Secondaire 2
- Haute école pédagogique BEJUNE
- Educa - Serveur suisse de l'éducation
- Educane12 - Plateforme d'enseignement et d'apprentissage
- Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP)
- Plan d'études romand

www.rpn.ch

Informations pratiques

[Liste des écoles neuchâteloises](#)

[Gestions des situations critiques](#)

[Bulletins de l'année scolaire](#)

Pédagogie et scolarité

Enseignement spécialisé

Centre de psychomotricité

Informatique scolaire

Droit et ressources humaines

Finances

Projets et dossiers actuels

Statistique scolaire

PARENTS

 [Centre de psychomotricité](#) (520.5 KB / pdf)

 [Dyslexie et Dysorthographe](#) (316.8 KB / pdf)

 [Enseignement des cultures religieuses et humanistes \(brochure\)](#) (1.3 MB / pdf)

 [Enseignement des cultures religieuses et humanistes \(dépliant\)](#) (764.6 KB / pdf)

 [Evaluer les apprentissages de l'élève dans le cycle 1](#) (837.4 KB / pdf)

 [Evaluer les apprentissages de l'élève dans le cycle 2, année 5](#) (848.1 KB / pdf)

 [Information aux parents, Centre neuchâtelois de psychiatrie](#) (36.8 KB / pdf)

 [L'école neuchâteloise et son organisation](#) (1.3 MB / pdf)

 [Liste des bâtiments-collèges](#) (35.9 KB / xlsx)

 [Mesures d'assouplissement - Aide-mémoire](#) (167.5 KB / pdf)

ENSEIGNANTS

 [Accompagner les élèves ayant un trouble de l'attention](#) (735.2 KB / pdf)

 [Dyslexie et Dysorthographe](#) (316.8 KB / pdf)

 [Enseignement des cultures religieuses et humanistes \(dépliant\)](#) (764.6 KB / pdf)

 [Les enfants à haut potentiel intellectuel](#) (3.2 MB / pdf)

 [Liste des bâtiments-collèges](#) (35.9 KB / xlsx)

 [Maltraitances et abus sexuels](#) (1.3 MB / pdf)

 [Mesures d'assouplissement - Aide-mémoire](#) (167.5 KB / pdf)

 [Reconnaître et comprendre Les Troubles du Spectre de l'Autisme](#) (1.2 MB / pdf)

 [Scolarisation des élèves atteints de trisomie 21](#) (2 MB / pdf)



Page Internet DRH du SEO

Droit et ressources humaines

Offres d'emplois

Formation complémentaire ou continue

Début des rapports de service

Fin des rapports de service

Devoirs du personnel enseignant

Protection des mineurs

Droits du personnel enseignant

Salaire

Allocations familiales

Charges sociales et caisse de pensions

Abonnement de téléphone à prix réduit

Qualité de vie au travail

Remplacements

Activités aquatiques

Bases légales

Finalités et objectifs de l'École publique /
Prévention et éducation

Documents à télécharger



SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Bulletin de l'année scolaire
2022 – 2023



Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)

Avril 2022

www.rpn.ch
www.ne.ch/seo
www.plandetudes.ch